

FRANÇAIS

STISA-2024



SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR L'AFRIQUE
STRATÉGIE POUR 2024
STISA-2024





SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR L'AFRIQUE
STRATÉGIE POUR 2024

STISA-2024

Remerciements

“Sur les ailes de l’innovation”, la Stratégie de la Science, la Technologie et de l’Innovation pour l’Afrique (STISA-2024) a été réalisée grâce à la précieuse contribution de nombreuses personnes et organisations, qui ont investies à la fois leur temps et leur ressources dans le processus. La Commission tient par conséquent, à exprimer sa profonde gratitude et sa reconnaissance à tous ceux qui ont participé à l’élaboration de la STISA-2024 ainsi que tous les processus qui ont menés à son adoption, par les chefs d’État et de gouvernement en Juin 2014. Une mention spéciale va au Panel de haut niveau composé d’éminents scientifiques africains du continent et de la diaspora coprésidé par le professeur Calestous Juma de l’école d’Harvard Kennedy et le professeur Ismail Serageldin, directeur de la Bibliotheca Alexandrina. Ce Panel a présidé la révision du Plan d’action consolidé et le développement ultérieur de la STISA-2024. Le Panel a été soutenu par un Groupe de Travail qui a fait appel à l’expertise des institutions régionales à savoir, l’Agence du NEPAD, l’Académie Africaine des Sciences, la Banque Africaine de Développement, le Bureau régional pour l’Afrique du Conseil international pour la science (CIUS-ROA), la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique et l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la Science et la Culture.

« Nous accumulerons les machines et créerons des métallurgies, des fonderies et des usines ; nous établirons des liaisons entre les divers États de notre continent au moyen des communications ; nous étonnerons le monde par notre énergie hydroélectrique ; nous drainerons les marais et les marécages, épurerons les régions infestées, nourrirons les personnes sous-alimentées, et débarrasserons nos populations des parasites et des maladies. Il est du domaine de la science et de la technologie de transformer le Sahara en un vaste champ verdoyant pour l'agriculture et le développement industriel ».

Président Kwame Nkrumah,
*Premier discours au Sommet inaugural
de l'Organisation de l'Unité africaine
à Addis-Abeba le 24 mai 1963*



Table des matières

Liste des acronymes	7	Chapitre 4 : Gouvernance et modalités de mise en œuvre	
Avant-propos	8		
Résumé analytique	10	<i>4.1 Institutions de prise de décisions</i>	<i>34</i>
Vision de l'Union africaine et mission des STI	11	<i>4.2 Institutions de mise en œuvre</i>	<i>35</i>
		<i>4.3 Mécanismes de mise en œuvre</i>	<i>38</i>
		<i>4.4 Coopération internationale</i>	<i>38</i>
Chapitre 1 : Introduction		Chapitre 5 : Mécanismes de financement	
<i>1.1 Contexte historique</i>	<i>12</i>	<i>5.1 Financement national et régional</i>	<i>42</i>
<i>1.2 Résultat de l'examen du Plan d'action consolidé</i>	<i>14</i>	<i>5.2 Fonds africain pour la science, la technologie et l'innovation (ASTIF)</i>	<i>42</i>
<i>1.3 Analyse de situation (état des lieux)</i>	<i>16</i>		
<i>1.4 Justification</i>	<i>18</i>	Chapitre 6: Communication et publicité	
		<i>6.1 Vulgarisation de la stratégie</i>	<i>46</i>
Chapitre 2 : Orientation stratégique		<i>6.2 Utilisation des connaissances scientifiques</i>	<i>47</i>
<i>2.1 Domaines prioritaires</i>	<i>20</i>	<i>6.3 Prix et reconnaissance</i>	<i>47</i>
<i>2.2 Objectifs stratégiques</i>	<i>24</i>		
<i>2.3 Développement des programmes phares</i>	<i>25</i>	Chapitre 7 : Suivi et évaluation	
<i>2.4 Phases de mise en œuvre de la stratégie</i>	<i>27</i>	<i>7.1 Plan de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation</i>	<i>50</i>
		<i>7.2 Rapports sur les cibles et les indicateurs de performance</i>	<i>50</i>
Chapitre 3: Piliers		<i>7.3 Facteurs de risques</i>	<i>51</i>
<i>3.1 Développement des infrastructures</i>	<i>30</i>	<i>7.4 Facteurs de succès</i>	<i>51</i>
<i>3.2 Compétences techniques</i>	<i>30</i>		
<i>3.3 Innovation et entrepreneuriat</i>	<i>31</i>		
<i>3.4 Environnement propice</i>	<i>31</i>		

Liste des acronymes

AAS	Académie Africaine des Sciences	OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
AIDA	Développement industriel accéléré de l'Afrique	OASTI	Observatoire Africain de la Science, de la Technologie et de l'Innovation
ALC	Centre Africain du Laser	OPAPI	Organisation Panafricaine de la Propriété Intellectuelle
AMCOST	Conférence des Ministres africains en charge de la Science et la Technologie	PAC	Plan d'Action Consolidé
ARIPO	Organisation Régionale Africaine de la Propriété Intellectuelle	PIB	Produit Intérieur Brut
AUA	Association des Universités Africaines	PIDA	Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement	PMPA	Plan de Fabrication Pharmaceutique pour l'Afrique
CARSI	Conseil africain de la Recherche scientifique et de l'Innovation	PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	R&D	Recherche et Développement
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique	S&E	Suivi et évaluation
CER	Communauté économique régionale	S&T	Science et Technologie
CUA	Commission de l'Union africaine	STI	Science, Technologie et Innovation
CTS	Comité Technique Spécialisé	STISA	Stratégie de la Science, de la Technologie et de l'Innovation pour l'Afrique
EFTP	Enseignement et Formation Techniques Professionnels	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
FARA	Forum pour la Recherche Agricole en Afrique	UA	Union Africaine
CIUS	Conseil International pour la Science (Bureau régional pour l'Afrique)	UE	Union Européenne
IES	Institut d'enseignement supérieur	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
ISTI	Indicateurs de la Science, de la Technologie et de l'Innovation	UPA	Université Panafricaine
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique		
NSTIH	Plate-forme de la science, de la technologie et de l'innovation du NEPAD		

Avant-propos



En juin 2014, la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine adoptait la Stratégie décennale de l'UA pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA-2024). Cette Stratégie fait partie de l'Agenda 2063, programme à long terme centré sur les personnes. Il s'appuie sur la science, la technologie et l'innovation comme outils multifonctionnels et éléments clés pour atteindre les objectifs de développement du continent. L'Agenda appelle à la diversification des sources de croissance et de subsistance de l'économie Africaine. Il s'agit à long terme, de sortir la population de la pauvreté. La Stratégie favorise en outre la transformation sociale et la compétitivité économique en développant le

capital humain, l'innovation, la création de valeur ajoutée, l'industrialisation et l'entrepreneuriat.

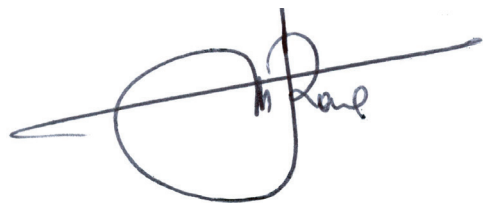
Afin de réaliser cette vision, l'Union africaine souligne l'importance de la « transformation de nos universités en centres d'excellence, comme en témoigne l'Université panafricaine ». Les investissements dans la formation, le développement des compétences éducatives et techniques, et dans la science, la technologie, la recherche et l'innovation demeurent critiques. Nous devons mobiliser et accroître la participation des différentes catégories pertinentes de la population, du secteur privé, de la société civile, des parlementaires et de la diaspora dans le programme de développement de la science et de la technologie de l'Afrique. L'Afrique doit récolter les fruits du dividende démographique. Elle doit notamment tirer des bénéfices des deux catégories de sa population, les femmes et les jeunes, dont l'énergie, la créativité et le courage sont les éléments moteurs de son programme de développement.

La réussite de la mise en œuvre de la STISA-2024 repose sur la nécessaire mobilisation de l'excellence nationale, des ressources financières locales et de la meilleure exploitation du soutien et de la collaboration extérieurs. Les partenariats stratégiques, ainsi que la collaboration aux niveaux bilatéral et multilatéral sont indispensables pour la résolution des défis mondiaux. Nous devons établir des partenariats solides portés par nos

valeurs partagées et nos objectifs politiques afin d'apporter des résultats concrets sur le terrain.

La STISA-2024 constitue pour l'Union africaine un merveilleux outil qui permettra d'accélérer la transition de l'Afrique vers une économie basée sur la connaissance et impulsée par l'innovation. Bien qu'efficace, cet outil ne portera des fruits que dans un environnement favorable et une mise en œuvre idoine.

Il incombe aux États membres de l'UA, en tant que principales parties prenantes, d'œuvrer en collaboration avec tous les organismes de mise en œuvre, au premier rang desquels le NEPAD et la BAD, afin d'engager des professionnels expérimentés qui exploiteront pleinement cet instrument en vue d'en tirer le meilleur.

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'M' and 'D' followed by 'Paul'.

Dr. Martial De-Paul Ikounga

Commissaire en charge des Ressources Humaines, de la Science et de la Technologie
Commission de l'Union africaine

La communauté scientifique et technique africaine (chercheurs, partenaires au développement, universitaires, ingénieurs et autres innovateurs) du continent et de la diaspora est invitée à s'organiser en réseaux afin de réaliser collectivement nos objectifs communs.

Le secteur privé a un rôle important à jouer dans l'accompagnement et le soutien de l'Afrique vers plus d'innovation ; il s'agit d'identifier les nouvelles opportunités et d'appuyer ces initiatives.

Nous sommes sincèrement convaincus que la STISA-2024 contribuera à la construction de l'Afrique que nous voulons tous, si nous engageons une forte volonté politique et faisons confiance en la capacité intellectuelle des fils et filles de notre continent.

Résumé analytique

Sur les ailes de l'innovation, Stratégie 2024 de l'UA pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA-2024) place la science, la technologie et l'innovation à l'épicentre du développement social et économique de l'Afrique.

La STISA-2024 a été élaborée au cours d'une période importante où l'Agenda 2063 de l'Union africaine, vaste programme à long terme était en cours de préparation. La STISA-2024 est la première des stratégies décennales de mise en œuvre progressive visant à répondre à la demande en science, technologie et innovation facteurs de changement divers secteurs tels que, l'agriculture, l'énergie, l'environnement la santé, le développement des infrastructures, les mines, la sécurité et l'eau. La stratégie s'articule autour de six domaines prioritaires distincts qui contribuent à la réalisation de la vision de l'Union africaine. Ces domaines prioritaires sont :

- Eradication de la faim et réalisation de la sécurité alimentaire ;
- Prévention et lutte contre les maladies ;
- Communication (mobilité physique et intellectuelle) ; Protection de notre espace ;
- Vivre ensemble / bâtir la Cité et
- Création de richesse.

La stratégie définit par ailleurs les quatre piliers de renforcement mutuel qui sont les conditions préalables de son succès. Ces piliers comprennent la construction et/ou l'amélioration des infrastructures de recherche, l'amélioration des compétences professionnelles et techniques, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation, et la création d'un environnement propice au développement des STI. Des programmes continentaux, régionaux et nationaux seront élaborés, alignés et mis en œuvre pour s'assurer que les orientations et les piliers stratégiques se renforcent mutuellement, et pour obtenir de manière efficace l'impact de développement prévu.

La mise en œuvre de la STISA-2024 se fera à trois niveaux. Au niveau national, les États membres devraient intégrer cette Stratégie dans leurs plans nationaux de développement. Au niveau régional, les Communautés économiques régionales (CER), les institutions, les réseaux et les partenaires de recherche régionaux devraient tirer parti de la stratégie dans la conception et la coordination d'initiatives. Au niveau continental, la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et leurs partenaires doivent mener des campagnes de sensibilisation, mobiliser les ressources institutionnelles, humaines et financières nécessaires, suivre de près l'état d'avancement et contrôler la mise en œuvre.

Les cibles et les indicateurs continentaux, régionaux et nationaux seront définis afin de faciliter l'analyse comparative des données et le suivi et l'évaluation réguliers des programmes. L'AOSTI, le CARSI et l'Agence du NEPAD mettront en place un mécanisme harmonisé qui soutiendra les États membres et les CER dans la collecte de données normalisées et l'établissement de rapports réguliers sur les performances. L'analyse des données, les rapports annuels et les bilans annuels réguliers constitueront un important outil de gestion de tout le système.

Il existe des mécanismes conventionnels de financement de la recherche, du développement et de l'innovation, mais il est essentiel d'avoir des mécanismes de financement efficace pour mettre en œuvre la Stratégie. La Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD mobiliseront et coordonneront les ressources pour l'appui technique en élaborant et en mettant en œuvre des plans régionaux et nationaux, ainsi que des programmes prioritaires. Les États membres de l'Union africaine et les CER devront jouer un rôle principal dans la mobilisation des ressources publiques, privées, ainsi que les donateurs en vue de la mise en œuvre coordonnée des programmes nationaux et régionaux.

Vision de l'Union Africaine et mission des STI

L'Union africaine s'est engagée à réaliser sa vision d'une « Afrique unie, prospère et pacifique, une Afrique conduite et dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale » par l'intermédiaire de son Agenda 2063.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine reconnaît la science, la technologie et l'innovation (STI) comme outils multifonctionnels et éléments clés de la réalisation des objectifs de développement sur le continent. L'Agenda souligne également que la croissance soutenue, la compétitivité et la mutation économique de l'Afrique nécessiteront des investissements durables dans les nouvelles technologies et les innovations continues dans les domaines tels que l'agriculture, les énergies propres, l'éducation et la santé.

La STISA-2024 contribuera à la réalisation de la Vision de l'UA (Figure 1). En raison du caractère transversal des STI, la STISA-2024 vise à satisfaire les demandes

de connaissance, de technologie et d'innovation dans divers cadres de développement économique et social. La STISA-2024 a un rôle de premier plan à jouer dans l'amélioration de l'efficacité (suppression de la duplication des efforts) dans la conception et la mise en œuvre des politiques nationales, régionales et de l'Union africaine en matière de STI.

La mission de la STISA-2024 est d'« accélérer la transition de l'Afrique vers une économie basée sur la connaissance et impulsée par l'innovation ». Cette réalisation se fera à travers les points suivants :

- l'amélioration de l'état de préparation en STI en Afrique en matière d'infrastructures, de compétences techniques et professionnelles et de développement de l'entrepreneuriat ; et
- la mise en œuvre de politiques et de programmes en science, technologie et innovation qui se penchent sur les besoins de la société de manière durable et holistique.

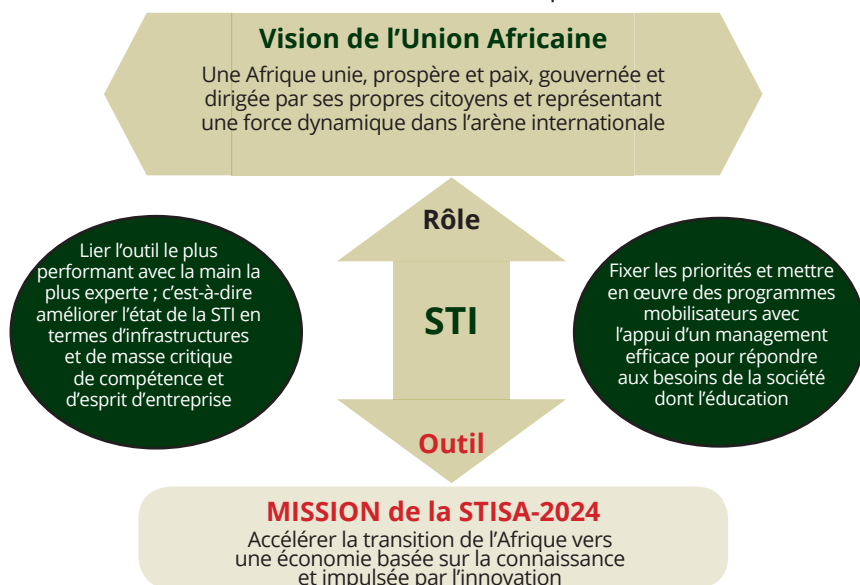


Fig. 1: Le rôle des STI dans la réalisation de la Vision de l'Union africaine

Chapitre 1

Introduction



1.1 Contexte historique

Les pays africains ont pris des mesures courageuses visant à mettre à profit leurs chances de développement à travers l'adoption de la Stratégie de Monrovia en juillet 1979, le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique [1980–2000] et l'Acte final de Lagos en avril 1980. Le Plan d'action de Lagos est un plan directeur visionnaire, de grande portée et sans précédent sur la façon d'encourager l'autosuffisance collective et le développement durable du continent. D'autres tentatives de définition du développement de l'Afrique se sont inspirées de ce cadre visionnaire.



Au rang des nombreuses conférences qui ont suivi le Plan d'action de Lagos, il y a eu CASTAFRICAII organisée par l'UNESCO/OUA/CEA qui a regroupé des experts et 26 ministres africains en charge de la science, de la technologie et de l'innovation, dans le but d'élaborer des stratégies pour la relance économique de l'Afrique. L'adoption du Traité d'Abuja en 1994 vers une intégration économique mutuellement avantageuse par le biais de la création de la Communauté économique africaine a constitué un acte important et avant-gardiste posé par les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique. La transformation de l'OUA en UA à Lusaka (Zambie) en juillet 2001 avait pour but de « bâtir une Afrique unie, prospère et pacifique, une

Afrique conduite et dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale ». Elle visait également à accélérer la mise en œuvre du Traité d'Abuja, ce qui témoigne d'un engagement renouvelé des leaders politiques africains au progrès socioéconomique du continent.

L'Acte constitutif de l'UA a prévu la mise en place des organes et institutions continentaux suivants, conformément aux dispositions du Traité d'Abuja et de la Déclaration de Syrte sur la création de l'UA : la Conférence de l'Union, le Conseil exécutif, le Parlement panafricain, la Cour de Justice, le Comité des Représentants permanents (COREP), les Comités

techniques spécialisés (CTS), le Conseil économique social et culturel, les deux institutions financières, à savoir la Banque centrale africaine et l'Union monétaire africaine, et la Commission de l'Union africaine. La création de l'UA a été également associée à l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au Sommet de juillet 2001 à Lusaka. Il a également identifié et créé la Direction des ressources humaines, de la science et de la technologie en tant qu'un des huit départements techniques de la Commission de l'Union africaine avec pour mandat de promouvoir l'enseignement, la science et la technologie et le développement du capital humain sur le continent.

La Commission de l'Union africaine a institué la Conférence des ministres en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST), pour permettre à l'Union de délibérer périodiquement et trouver une position commune sur les questions scientifiques et technologiques. Suite au premier Sommet qui s'est tenu à Maputo (Mozambique) en juillet 2003, le Plan d'action consolidé a été présenté en 2005 en tant qu'instrument pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la science, la technologie et l'innovation, et a été entériné en vue de sa mise en œuvre immédiate en 2006 au Sommet des chefs d'État de l'Union africaine à Khartoum.

1.2 Résultat de l'examen du Plan d'action consolidé

Le Plan d'action consolidé a été approuvé en vue de sa mise en œuvre dans le cadre des programmes thématiques phares de recherche et de développement suivants : Thématique 1 : biodiversité, biotechnologie et savoir traditionnel : notamment (i) la conservation et l'utilisation pérenne de la biodiversité ; (ii) le développement et l'application sûrs de la biotechnologie ; et (iii) l'obtention et l'utilisation des connaissances traditionnelles africaines ; Thématique 2 : énergie, eau et désertification : notamment (i) la consolidation d'un système d'énergie durable ; (ii) l'obtention et la durabilité de l'alimentation en eau ; et (iii) la lutte contre la sécheresse et la désertification ; Thématique 3 : sciences des matériaux, fabrication, Laser et technologies post-récolte : y compris (i) le renforcement des capacités de l'Afrique en sciences des matériaux ; (ii) le renforcement des capacités en ingénierie pour la fabrication ; (iii) le renforcement du Centre africain du Laser (ALC) ; et (iv) les technologies pour réduire les pertes alimentaires post-récoltes ; Thématique 4 : technologies de l'information et de la communication : y compris (i) les technologies de l'information et de la communication et (ii) la création de l'Institut africain de la science spatiale ; et Thématique 5 : sciences mathématiques : notamment l'initiative À la recherche du prochain Einstein.

Le Plan d'action consolidé prévoit un examen quinquennal permettant d'évaluer l'impact de la mise en œuvre, de renforcer les liens avec d'autres cadres de développement de l'UA et du NEPAD et de stimuler l'investissement. Le Bureau de la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la science et la technologie (AMCOST IV) a décidé que le processus d'examen du Plan d'action consolidé soit conduit sous la supervision d'un panel d'éminents scientifiques de haut niveau avec l'appui d'un groupe de travail composé de représentants de l'Académie africaine des sciences, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence du NEPAD, de la Banque africaine de développement, de l'ICSU, de la CEA et de l'UNESCO.

S'agissant de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé, d'importantes réalisations ont été faites dans les domaines suivants : (a) création de réseaux d'excellence ; (b) subventions pour la recherche compétitive de l'Union africaine ; (c) renforcement des capacités ; et (d) amélioration des conditions politiques et consolidation des mécanismes d'innovation. Des problèmes se sont également posés, à savoir (a) la dépendance excessive à l'aide extérieure ciblant parfois les activités et les solutions à court terme ; (b) le champ d'application limité du développement

humain et durable ; (c) la liaison inadéquate du Plan d'action consolidé avec d'autres stratégies et cadres continentaux.

Le panel de haut niveau a mis au point la Stratégie de l'Union africaine sur les STI comme successeur du Plan d'action consolidé en tenant compte des conclusions de l'examen du Plan d'action consolidé (Figure 2) et des tendances actuelles de développement sur le continent. Dans l'élaboration de la STISA-2024,

l'une des initiatives du Groupe de travail portait sur l'intégration des perspectives plus élargies au moyen de consultations avec, entre autres le secteur public, le secteur privé, les instituts d'enseignement et de recherche, la société civile, les CER, l'AMCOST, ainsi que d'autres forums régionaux et internationaux. Les réalisations et les leçons apprises de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé (Annexe 1) ont servi de base pour l'élaboration de la Stratégie actuelle.

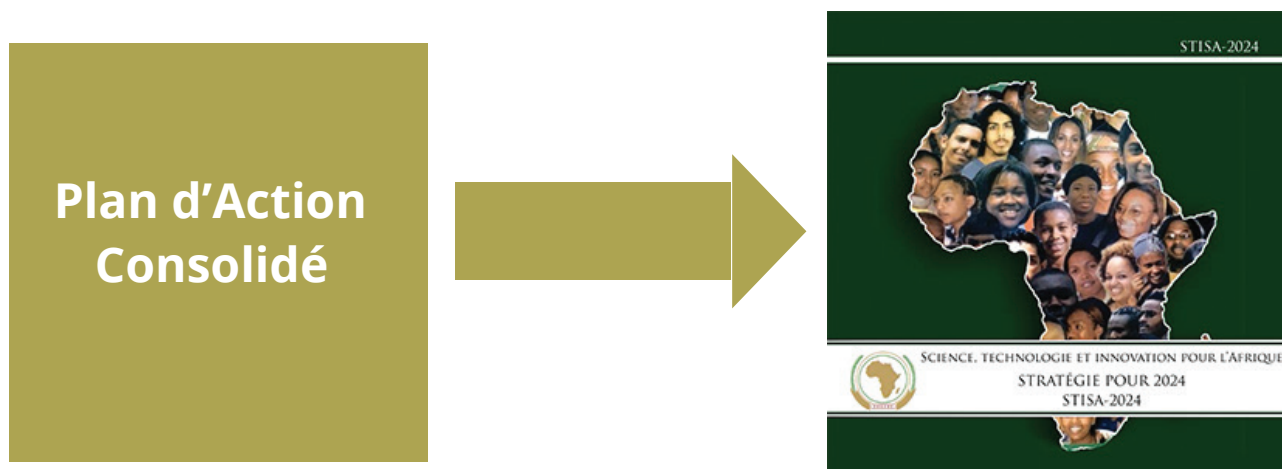


Fig. 2: Passer du Plan des STI à la Stratégie des STI

Le Plan d'action consolidé a été conçu sur trois piliers conceptuels interdépendants, à savoir le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, la production de la connaissance et l'innovation technologique. Ces éléments font partie des conditions préalables d'une mise en œuvre réussie de la STISA-2024.

Les programmes thématiques de recherche et de développement existants du Plan d'action consolidé ont également été intégrés aux programmes phares de la Stratégie. En s'appuyant sur les expériences du Plan d'action consolidé, la STISA-2024 met la science, la technologie et l'innovation au cœur du développement social et économique de l'Afrique au sein de l'Agenda 2063 de l'UA qui va se réaliser sur le long terme.

1.3 Analyse de situation (état des lieux)

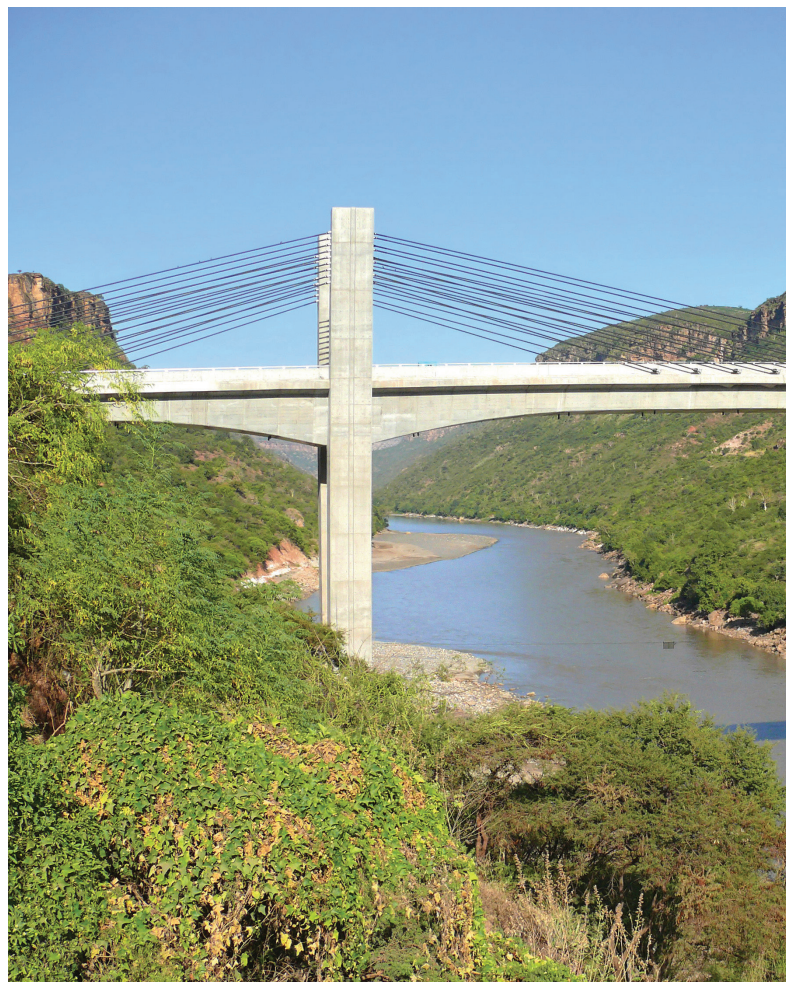
La mise en œuvre du Plan d'action consolidé a influé sur le rôle que la science, la technologie et l'innovation jouent dans le développement socioéconomique de l'Afrique. Ces influences se sont traduites en instruments politiques à divers niveaux pour réaliser des objectifs de transformation et d'émancipation au moyen de la création d'institutions et de mise en œuvre de programmes.

L'analyse de la situation des STI en Afrique telle que résumée ci-dessous repose sur les éléments fournis par les enquêtes conduites sur la formulation de politiques scientifiques, technologiques et d'innovation en Afrique : il s'agit d'une évaluation des besoins et des priorités en termes de capacité, et l'analyse de l'environnement qui a appuyé l'examen du Plan d'action consolidé.

a) Reconnaissance accrue par les dirigeants et le public africains du rôle crucial que les STI jouent dans la croissance économique et le développement humain. Les récentes déclarations et nouveaux instruments politiques et stratégiques soulignent la nécessité d'un investissement accru dans les STI pour réaliser la croissance socioéconomique durable, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire, lutter contre les principales maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que contenir la dégradation de l'environnement. Cet état des choses est étayé par la mise en place de réseaux régionaux devant servir de mécanismes de mise en œuvre du Plan d'action consolidé pour la recherche et le développement, ainsi que les programmes phares touchant aux biosciences, à la biotechnologie, la biosécurité, la technologie laser, les sciences mathématiques, l'eau et l'énergie. On peut également citer les programmes d'évaluation de l'appui des STI à la formulation de politiques fondées sur des données probantes..

b) Financement insuffisant des STI. Les récentes statistiques de l'UNESCO et de l'ASTII révèlent que le niveau d'investissement de l'Afrique dans le domaine

de la recherche et du développement (dont plus de la moitié est financée par la communauté internationale) constitue un handicap stratégique pour l'Afrique.. La plupart des activités des STI ne sont pas durables étant donné qu'elles reposent sur des financements de projet à court terme souvent liés aux ateliers et aux consultations. D'importants aspects de l'élaboration des politiques des STI tels que la mise en place de données de référence comparables, le suivi et l'évaluation ne sont pas budgétisés et par conséquent la plupart



des États membres ne mettent pas à disposition les ressources nécessaires. En général, ceci se traduit par le déficit constaté dans l'atteinte de l'objectif de 1 % du PIB convenu par les États membres ; comme seuil minimal de dépenses dans la recherche et le développement.

c) Capacité organisationnelle des entités responsables de la formulation de politiques en matière de STI.

La plupart des entités chargées de la formulation de politiques en matière de STI ont opéré en vase clos, sans

concertation avec d'autres organismes d'élaboration de politiques. Elles entretiennent peu de relations avec le secteur privé et le secteur de l'enseignement et de la recherche, ainsi que les groupes de réflexion africains et internationaux en matière de recherche politique. Étant donné que ces entités n'ont pas un accès facile aux matériaux empiriques et aux connaissances récentes en formulation de politiques en STI et qu'elles ignorent les liaisons intersectorielles et les combinaisons de



Passons ensemble le pont

politiques, leurs réalisations institutionnelles ne peuvent pas être très fiables.

d) Infrastructure d'appui à l'innovation. Se préparer à appuyer l'innovation et à faciliter les activités économiques nécessite des infrastructures à l'égard de l'accès à l'internet à large bande, des services élémentaires de télécommunication, l'approvisionnement fiable en électricité, en eau, de bons réseaux de transport, des équipements de laboratoire et des systèmes fiscaux harmonisés afin de soutenir l'innovation dans le secteur privé. Le programme de l'Union africaine sur le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) a révélé différents niveaux de préparation des infrastructures capables d'épauler l'innovation dans les économies africaines. Cela se traduit également par les performances médiocres de l'Afrique quant aux principaux indices ou classements tels que les principales universités dans le monde, l'indice de compétitivité, etc.

e) Expertise inadéquate dans l'élaboration des politiques en matière de STI. La plupart des responsables impliqués dans l'élaboration des documents de politique ne possèdent ni les compétences ni la formation nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des faits avérés, encore moins l'expérience nécessaire. Par ailleurs, dans la plupart des pays, les institutions responsables des politiques en matière de STI ne disposent pas de bibliothèques appropriées et n'ont pas accès aux sources d'information adéquates à la formulation de politiques. Les pays africains élaborent très rarement des politiques factuelles.

f) Émergence des organisations de la société civile africaine et des groupes de réflexion dédiés à la sensibilisation sur les STI. Les organisations de la société civile et les groupes de réflexion encouragent

l'utilisation des connaissances autochtones africaines pour appuyer la croissance économique durable, éclairer les consciences afin qu'elles comprennent la pertinence et l'importance des STI. Bien que ces organisations de la société civile et ces groupes de réflexion contribuent au débat politique sur les STI dans les domaines tels que la biosécurité, le changement climatique, la biodiversité, les réglementations environnementales et les TIC, la plupart de ces contributions ne sont pas étayées par des preuves.

g) Coopération bilatérale et multilatérale. Les partenariats bilatéraux et multilatéraux ont contribué à l'élaboration de stratégies en matière de STI en Afrique (par exemple la stratégie conjointe Europe-Union africaine, les initiatives scientifiques et technologiques Inde-Afrique et le partenariat Chine-Afrique en matière de science et de technologie). Cependant, la plupart de ces interventions et des mécanismes de coopération ne sont pas adéquatement conçus pour être en mesure de promouvoir l'appropriation africaine, la responsabilité et la durabilité.

h) Production scientifique. L'Afrique connaît un regain de publications scientifiques et d'acquisition de biens d'équipement. Par exemple, le nombre de publications scientifiques en Tunisie a décuplé entre 1990 et 2010 tandis que l'Ouganda a enregistré une croissance de plus de 1200 % au cours de la même période. Environ 18 pays africains ont quadruplé les importations de biens d'équipements entre 2000 et 2011. Cette hausse fulgurante en acquisition technologique et en nombre de communications scientifiques publiées s'explique par les facteurs suivants : des investissements constants dans les STI, l'expansion des institutions de recherche et de développement et le soutien politique.

1.4 Justification

La STISA-2024 a été élaborée à une période capitale pendant laquelle l'Union africaine élaborait son Agenda 2063. L'Agenda 2063 reconnaît la science, la technologie et l'innovation comme les moteurs et catalyseurs clés de la réalisation des Objectifs de développement de l'Union africaine et de ses États membres. L'Agenda indique que la croissance soutenue, la compétitivité et la transformation économique de l'Afrique nécessiteront des investissements durables dans les nouvelles technologies et les innovations continues dans les domaines tels que l'agriculture, les énergies propres, l'éducation, la santé et les sciences biologiques. L'Agenda souligne également la nécessité de freiner la fuite des cerveaux et retenir une masse critique de professionnels de hauts niveaux qui excellent dans la science, la recherche et la technologie.

La STISA-2024 ambitionne de se pencher sur les aspirations identifiées au titre de l'Agenda 2063 et

établir un lien entre les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé et les opportunités actuelles et futures gages de la reconnaissance du développement des STI en Afrique. La STISA-2024 est une stratégie progressive à court terme conçue pour aborder les défis de l'Afrique dans le but ultime de contribuer de manière significative à la Vision de l'Union africaine (Figure 3). La STISA-2024 voudrait répondre aux demandes relatives à la science, à la technologie et à l'innovation à partir de divers secteurs névralgiques spécialement, l'agriculture, la santé, les infrastructures, les mines, la sécurité, l'eau, l'énergie et l'environnement, entre autres. Chacune des cinq stratégies décennales projetées à l'horizon 2063 représentera un jalon, sujet à une évaluation qui éclairera les étapes subséquentes. Les objectifs des stratégies décennales suivantes prendront en compte les réalisations accomplies au fur et à mesure, ainsi que les besoins évolutifs du continent.

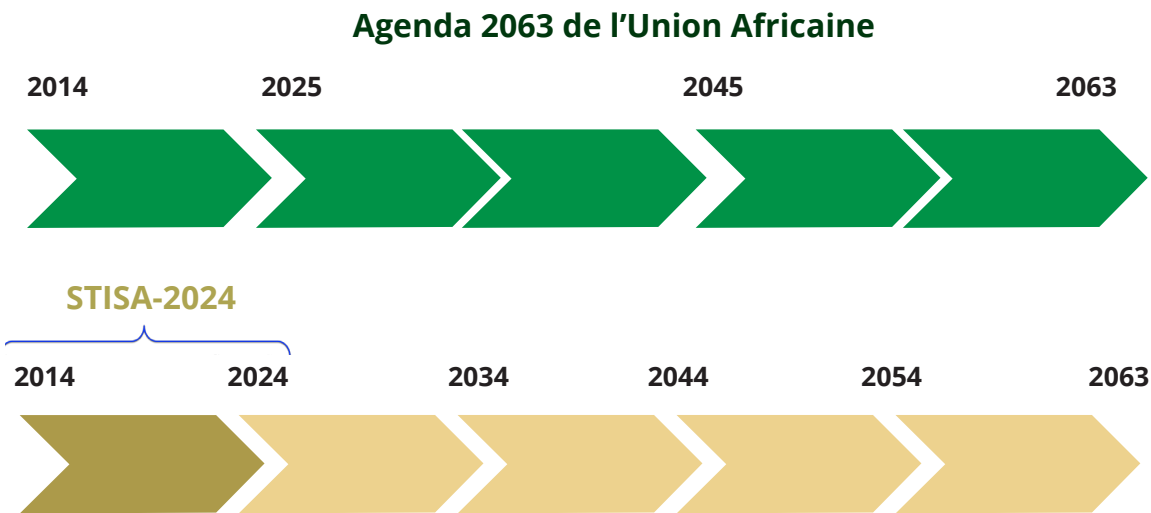


Fig. 3: chronologie de la Stratégie des STI dans l'Agenda 2063

Chapitre 2

Orientation stratégique



2.1 Domaines prioritaires

Cette Stratégie vise à répondre au besoin de transformation de l'Afrique en une société basée sur la connaissance et impulsée par l'innovation. Elle reflète la Vision de l'UA et tient compte des priorités qui ont été identifiées pour le continent et inscrites dans les cadres sectoriels de l'UA. Les domaines prioritaires ont été identifiés et validés par des parties prenantes africaines et internationales travaillant dans divers secteurs tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, les biosciences, la gouvernance et l'intégration



africaine, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les ressources naturelles, la santé publique et les études anthropologiques, afin de jeter les bases nécessaires à la réalisation d'une renaissance africaine durable.

Il est prévue une mise en œuvre collaborative et coordonnée des domaines prioritaires identifiés ci-dessous, condition préalable à la construction d'une Afrique unie et prospère où les citoyens ont un accès équitable à une nutrition de qualité, aux soins de santé, à l'éducation, à la formation professionnelle, à des outils de communication efficaces et économiquement

viables, à la paix et à la sécurité, et à une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement dans l'intérêt des générations futures.

Priorité 1 : Éradication de la faim et réalisation de la sécurité alimentaire

Pour réduire la pauvreté et stimuler la transformation socioéconomique du continent, l'Union africaine accorde une attention particulière au développement de l'économie rurale et de l'agriculture au moyen de divers instruments tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

Les statistiques révèlent que l'insécurité alimentaire persistante affecte 239 millions d'Africains dont 30 % à 40 % sont des enfants de moins de 5 ans qui continuent de souffrir de la malnutrition chronique à un stade critique de survie et de développement cognitif et physique. À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union africaine ainsi que les représentants des organisations internationales, la société civile, le secteur privé, les coopératives, les paysans, les jeunes, le milieu universitaire et d'autres partenaires ont adopté à l'unanimité, en janvier 2013, une Déclaration visant à éliminer la faim en Afrique d'ici 2025.

À cet égard, l'Afrique doit renforcer ses moyens et ses capacités de réponse et tirer parti des relations existantes avec les partenaires non-africains concernés pour relever les nouveaux défis tels que les faibles rendements des denrées, le changement et la variabilité climatiques, la gestion de l'eau et des terres et l'accroissement de la volatilité des prix dans les marchés mondiaux, ce qui pourrait saper ses efforts destinés à éradiquer la faim et à réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le traitement, la conservation et la distribution des produits agricoles vont au-delà des secteurs de développement rural et agricole, et nécessitent une intervention concertée des STI.

Priorité 2 : Prévention et lutte contre les maladies

Chaque année, des millions d'Africains meurent de maladies transmissibles et non transmissibles qui sont évitables et guérissables. Les causes en sont les suivantes : médiocrité et fragmentation des systèmes de santé ; insuffisance des ressources pouvant aider à optimiser les interventions avérées ; accès limité aux services et aux technologies de santé (notamment dans les zones rurales) ; mauvaise gestion des ressources humaines ; et extrême pauvreté. Les pays africains ne pourront pas se développer économiquement et socialement sans améliorations tangibles dans les services de santé.

Le Sommet extraordinaire d'Abuja de 2013 sur le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme a souligné

la nécessité d'utiliser et renforcer nos capacités en recherche en vue de produire de nouveaux médicaments efficaces, des outils de diagnostic, des outils et des vaccins de lutte contre les vecteurs, de promouvoir la recherche, l'invention et l'innovation dans le domaine de la médecine traditionnelle et de renforcer les écosystèmes locaux de santé, en tenant compte de la situation socioculturelle et environnementale des populations.

Par ailleurs, l'Union africaine et ses États membres doivent accorder la priorité à une meilleure coordination entre les parties prenantes du domaine de la santé ainsi qu'avec d'autres secteurs connexes contribuant au développement de la science et de la technologie et consolider les structures de gouvernance afin de promouvoir l'éthique et l'intégrité en recherche, ce qui renforcera la confiance du public dans la recherche. Il faudra un effort conjugué de divers acteurs pour promouvoir et mettre en œuvre les politiques et les programmes clés sur les soins de santé primaire, la prévention et la lutte contre les maladies, ainsi que la prévention et le contrôle des maladies.

Priorité 3: Communication (Mobilité physique & intellectuelle)

Inspiré par le Programme de l'Union africaine pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), l'Afrique investit énormément dans les projets de développement des infrastructures. La mise en œuvre d'importants projets d'infrastructure doit intégrer la mise au point de systèmes indéfectibles de gestion des savoirs ainsi que les compétences et aptitudes humaines requises. Certes, la plupart de ces connaissances proviennent souvent de l'étranger, mais, la responsabilité incombe aux d'intégrer des systèmes de production des savoirs solides et permanents dans les principaux programmes d'infrastructures physiques et numériques. Il faudrait penser la communication physique en termes d'équipements et de voies terrestres, aériennes, fluviales et maritimes, et en termes d'infrastructures et d'énergie tandis que les TIC relèvent des communications intellectuelles (Tableau 1).

Priorité 4 : Protection de notre espace

L'observation et la surveillance des ressources naturelles, spécialement les ressources minières et la biodiversité (et les connaissances traditionnelles connexes), sont importantes pour la conservation du bien-être des générations actuelles et futures. Il existe actuellement la nécessité de combler à tous les niveaux l'énorme fossé qui existe en termes d'infrastructures nécessaires et en termes de ressources humaines critiques pour réaliser pleinement les avantages potentiels que l'on pourrait tirer de l'utilisation durable et la conservation de ces ressources.

Le domaine spatial offre au continent une opportunité unique de répondre collectivement aux problèmes de développement socio-économique grâce à des services dérivés tels que l'observation de la Terre, la navigation, le positionnement, la communication par satellite, les sciences spatiales et l'astronomie. En outre, le domaine spatial offre aux États membres une plateforme de coopération et de partage des infrastructures et des données. Il leur permet également de gérer conjointement des programmes d'intérêt commun tels que les épidémies ; les ressources naturelles et l'environnement ; les risques et les catastrophes ; les prévisions météorologiques (la météorologie) ; l'atténuation et l'adaptation du changement climatique ; le domaine marin et les zones côtières ; l'agriculture et la sécurité alimentaire ; les missions de maintien de la paix et de gestion des conflits.

Priorité 5 : Vivre ensemble – bâtir la Cité

Vivre ensemble en paix et en harmonie devient de plus en plus un défi pour le continent. Dans quelques années, l'Afrique aura plus de cent mégapoles de plus d'un million d'habitants. La démocratie et les questions liées à l'intégration pourraient être réglées grâce à des solutions communautaires qui s'appuient sur la connaissance des valeurs partagées africaines.

L'Afrique a entrepris le renforcement de sa capacité de gouvernance, notamment plusieurs pays africains réorganisent leurs structures étatiques pour

encourager l'entrepreneuriat et la flexibilité afin que l'État puisse mieux répondre aux besoins des populations et se positionne comme défenseurs de l'innovation. Les STI renforceront les capacités des États membres de l'Union africaine à bâtir les infrastructures nécessaires, à former les futures générations de leaders politiques et sociaux, d'hommes d'affaires, d'entrepreneurs, de scientifiques et de chercheurs, et tirer profit des STI en vue d'un développement socioéconomique durable. Cela exige une approche multidisciplinaire intégrant les sciences sociales, les humanités et les sciences naturelles.

Priorité 6 : Création de richesse

Le plus grand espoir de développement du continent réside dans ses ressources humaines dynamiques. Cependant, afin d'accélérer la transition de l'Afrique vers une économie fondée sur la connaissance et impulsée par l'innovation, nos ressources humaines doivent avoir accès aux compétences dont ils ont besoin. En outre, une attention particulière devra être accordée à l'innovation et à l'adéquation appropriée des technologies et des résultats de recherche existants. Il est nécessaire de promouvoir la créativité et les technologies innovantes pour transformer au niveau local les ressources naturelles dont regorge le continent et créer davantage de richesses et d'emplois pour les jeunes du continent.

Cette priorité favorise le développement des capacités internes, stimule la co-crétion ainsi que le développement et la commercialisation de produits et services nouveaux ou améliorés grâce à l'implication des réseaux de consommation. Cela permettra de créer de nouvelles opportunités pour l'emploi à valeur ajoutée en adaptant et en commercialisant les produits de l'innovation nationale et régionale à travers l'Afrique. L'environnement politique et financier propice est un critère essentiel au renforcement de la créativité et de l'innovation technologique qui suscitent l'esprit d'entreprise dans les nouveaux domaines technologiques tels que la nanotechnologie.

	Priorités	Domaines de recherche et/ou d'innovation
1	Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle	- Agriculture/Agronomie (technique de culture, graines, sol et climat) - Chaîne industrielle (conservation et/ou transformation et infrastructures et techniques de distribution)
2	Prévenir et lutter contre les maladies, et assurer le bien-être	- Meilleure connaissance des maladies endémiques (VIH/Sida, paludisme, hémoglobinopathie) - Santé maternelle et infantile - Médecine traditionnelle
3	Assurer la communication (mobilité physique et intellectuelle)	- Communication physique (voies terrestre, aérienne, fluviale et maritime ; équipements, infrastructures et énergie) - Promotion de matériaux locaux - Communications intellectuelles notamment les (TIC)
4	Protéger notre espace	- Protection de l'environnement, surtout l'étude des changements climatiques - Biodiversité et physique atmosphérique - Technologies spatiales, exploration maritime et sous-marine - Connaissance du cycle de l'eau et des systèmes fluviaux ainsi que de la gestion des bassins hydrographique
5	Vivre ensemble, bâtir la Cité	- Citoyenneté, histoire et valeurs partagées - Panafricanisme et intégration régionale - Gouvernance et démocratie, gestion de la ville, mobilité - Hydrologie et hydraulique urbaines - Gestion des déchets urbains
6	Créer la richesse	- Éducation et développement des ressources humaines - Exploitation et gestion des ressources minérales, forestières, aquatiques et marines, etc. - Gestion des ressources en eau

Tableau 1 : Résumé des domaines prioritaires de la STISA-2024.

2.2 Objectifs stratégiques

a) améliorer l'efficacité de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) en se consacrant aux domaines prioritaires et en les mettant en œuvre;

b) améliorer les compétences techniques et la capacité institutionnelle pour le développement des STI;

c) promouvoir la compétitivité économique à travers la promotion de l'innovation, la création de valeur ajoutée, le développement industriel et l'entrepreneuriat en synergie avec les instruments tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de

l'Afrique (AIDA) et le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA);

d) protéger la production de connaissances (particulièrement les inventions, et les connaissances traditionnelles) par le renforcement des droits de

la propriété intellectuelle (DPI) et les régimes de réglementaires à tous les niveaux;

e) faciliter les réformes politiques des STI, l'harmonisation, la diplomatie scientifique et la mobilisation de ressources.

2.3 Développement des programmes phares

La STISA-2024 s'appuiera sur les succès et les leçons tirées de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé pour élaborer et mettre en œuvre des programmes phares qui répondent efficacement aux six domaines prioritaires. En outre, le Plan d'action consolidé et les programmes de recherche et de développement existants seront rationalisés et adaptés afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie. Les ressources adéquates seront allouées en priorité aux programmes élaborés en vue de répondre aux objectifs à long terme du continent en matière de STI. Ceux-ci seront complétés périodiquement par des programmes et projets phares appropriés et complémentaires, élaborés par la communauté scientifique à travers le Conseil africain pour la recherche et l'innovation scientifique (CARSI).

La Figure 4 (page suivante) illustre la contribution essentielle et transversale de l'eau dans les six domaines prioritaires. Son importance nécessitera la mise en place de programmes phares tels que ceux traitant de la disponibilité et de la qualité de l'eau, des régimes fluviaux, du cycle de l'eau et des ressources en eau dans différentes régions du continent. Un rapport similaire s'applique à d'autres domaines clés tels que l'espace, l'agriculture, l'énergie et les TIC.

Comme pour une roue de bicyclette, un programme phare équivaut à la jante qui est soutenue par de nombreux rayons représentés par les divers programmes mis au point à différents niveaux, principalement par les CER et les États membres. C'est ainsi que les programmes phares doivent être élaborés et mis en œuvre au titre de la STISA-2024.

Par conséquent, cette stratégie est indicative. Elle donne des orientations sur les types d'instruments et de mesures nécessaires. Elle peut servir de modèle pour faciliter l'élaboration et la révision des plans stratégiques nationaux et régionaux en matière de STI, compte tenu du fait que la mise en œuvre revient aux gouvernements nationaux et éventuellement aux CER.

La définition des PRIORITÉS relève d'une prise de décision politique. Les DOMAINES CLÉS font référence aux préoccupations communes des priorités. La Communauté scientifique africaine est invitée à traduire les priorités et leurs domaines clés en PROGRAMMES PHARES qui se concrétisent par l'exécution de PROGRAMMES DE RECHERCHE dans les laboratoires publics et privés.

Il est essentiel de convertir les programmes en projets de développement viables permettant aux décideurs d'apporter leur soutien et d'user des bonnes procédures internes ou externes de financement afin de prétendre légitimement à récolter les meilleurs avantages aux niveaux national, régional et continental.

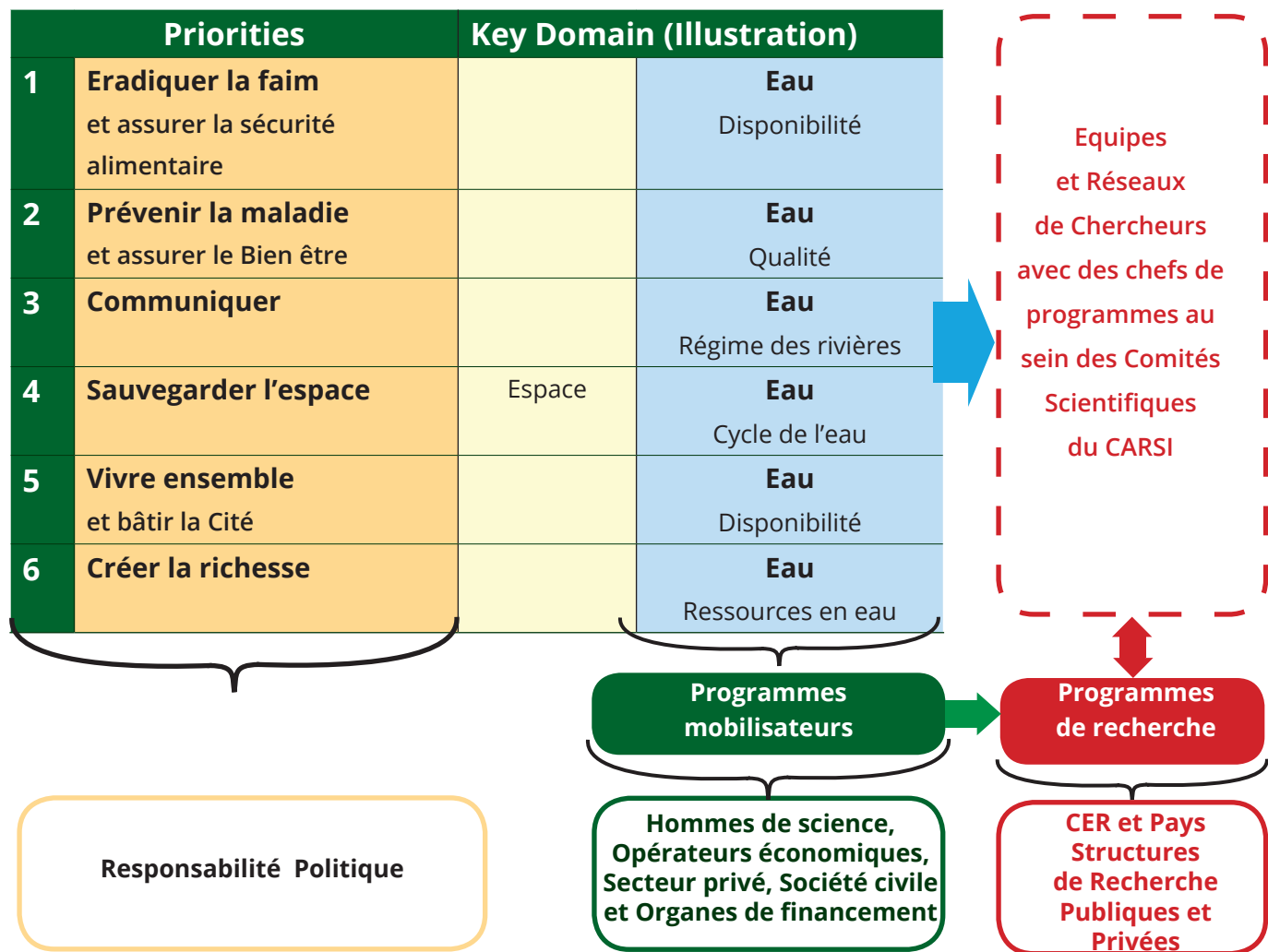


Fig. 4: Exemple de programmes mobilisateurs portant sur les ressources en eau

2.4 Phases de mise en œuvre de la stratégie

La STISA-2024 est la première d'une série de stratégies décennales dont la mise en œuvre suivra les phases suivantes (Figure 5):

Phase 1: 2014: Cadre institutionnel : Il s'agit d'informations utiles à la mise en place et à la dotation en ressources des institutions requises aux niveaux national, régional et continental au moyen de vastes

consultations des parties prenantes et de campagnes de communication coordonnées et intégrées afin d'assurer la nécessaire appropriation et le soutien des principaux acteurs . Cela facilitera également l'intégration de la stratégie dans les processus nationaux et régionaux des STI. La mise en œuvre de cette phase reviendra essentiellement à la Commission de l'Union africaine.

Phase 2 : 2015-2017 : Élaboration et mise en œuvre de la première série des programmes phares. Les programmes triennaux phares seront élaborés, adoptés et exécutés en s'appuyant sur les programmes nationaux et régionaux fructueux, achevés ou en cours. Les centres d'excellence du NEPAD, l'Université panafricaine et/ou les réseaux seront chargés et dotés des ressources nécessaires pour coordonner avec efficacité la mise en œuvre de ces programmes dans chaque domaine prioritaire. Le CARSI sera responsable de la coordination de la co-crédation et de l'élaboration de programmes phares afin d'assurer une meilleure coordination avec d'autres priorités continentales, en se servant des STI comme catalyseurs facilitant la prise

en compte des priorités et des défis sectoriels.

Phase 3 : 2018-2020 : La deuxième série de programme phares sera élaborée, mise en œuvre et évaluée à la lumière des enseignements tirés et du suivi et de l'évaluation durant la phase 2.

Phase 4 : 2021-2023 : La troisième série de programmes phares sera élaborée, mise en œuvre et évaluée à la lumière des enseignements, du suivi et de l'évaluation tirés durant la phase 3.

Phase 5 : 2024 : L'évaluation finale de la Stratégie, les leçons apprises et l'impact associés à un examen tous azimuts des priorités telles qu'elles ont évolué pendant dix ans guideront l'adoption d'objectifs, d'indicateurs de performance et d'étapes pour le prochain Plan stratégique décennal.

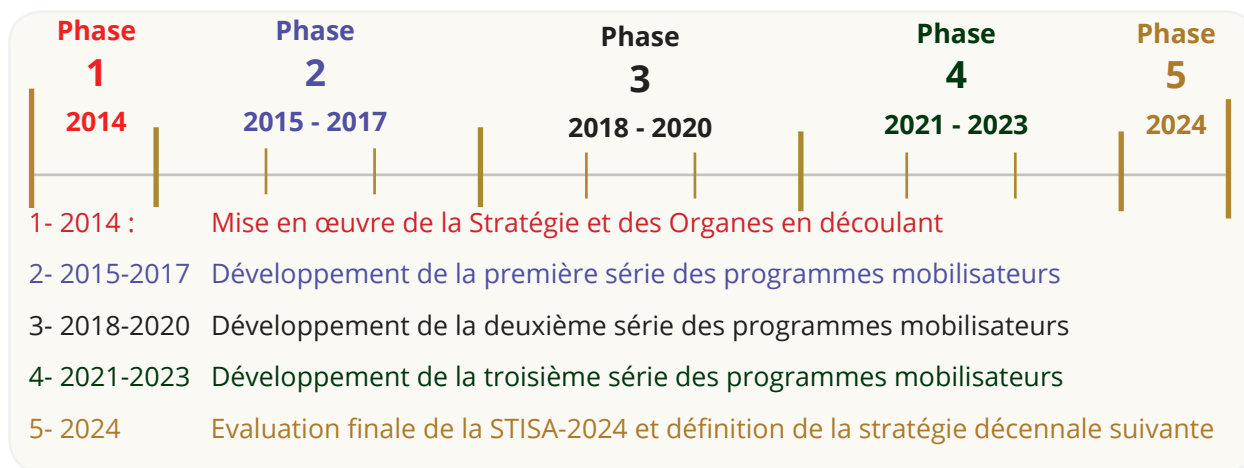


Fig. 5: Calendrier détaillé de mise en œuvre de la STISA-2024

Chapitre 3

Piliers

Mesures indispensables

- *Une forte volonté politique et une confiance en la capacité intellectuelle des fils et filles de notre continent.*
- *Réorganiser les infrastructures de STI dans les pays africains*
- *Améliorer les compétences techniques et professionnelles*
- *Prendre des mesures pour empêcher la fuite des cerveaux pour que le transfert vers d'autres continents des moyens limités que possède l'Afrique ne se fasse pas*
- *Réaliser la masse critique de capital humain nécessaire*
- *Mettre en place un environnement favorable pour les STI*
- *Construire une culture de la science solide*
- *Renforcer les systèmes IP et les systèmes de réglementation*
- *Encourager la collaboration entre et au sein des États dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat*



La mise en œuvre réussie de la stratégie nécessite une série minimum d'infrastructures nécessaires, de ressources humaines avec les compétences requises et un environnement propice pour la réalisation d'une économie fondée sur les connaissances et impulsée par l'innovation. Les programmes phares pour chacune des priorités stratégiques présentées dans le chapitre précédent nécessitent des efforts spécifiques des États membres. Les États membres et les régions de l'Union africaine sont à différentes étapes de préparation en termes de capacités infrastructurelles, humaines et institutionnelles pour entreprendre des activités



coordonnées des STI. Par conséquent, en vue d'assurer une parfaite mise en œuvre de la STISA-2024 dans les six domaines prioritaires identifiés, un appui approprié sera fourni aux pays africains visant à renforcer leurs capacités de mise en œuvre des plans nationaux envisagés en matière de STI.

Ce chapitre souligne les mesures nécessaires à prendre pour améliorer le niveau de préparation en matière de STI des États membres.

Le suivi et l'évaluation seront réalisés, des indicateurs de résultats et des jalons comparables seront convenus

pour chaque État membre et chaque CER afin d'évaluer les progrès accomplis au niveau de la préparation en matière de STI ainsi que leur contribution aux programmes phares du continent et les avantages découlant de leur participation.

Une fois les données de référence comparables recueillies de tous les États membres, les CER vont apporter leur appui à l'élaboration des programmes de rénovation et de modernisation qui permettront aux nationaux et régionaux de réaliser la masse critique de capital humain nécessaire à entreprendre des activités cohérentes et efficaces en matière de STI.

3.1 Développement des infrastructures

Le développement de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique exige l'amélioration des laboratoires scientifiques et la création d'infrastructures de STI de niveau international. À cela s'ajoutent les centres de recherche et d'innovation tels que les laboratoires d'apprentissage, les laboratoires d'ingénierie, les laboratoires d'essais cliniques, les centres hospitaliers universitaires, les équipements et les infrastructures de TIC, les espaces d'innovation, les laboratoires vivants et les réseaux nationaux pour la recherche et l'éducation (RNRE). Les infrastructures physiques et numériques actuelles ainsi que les ressources seront mises à profit et réparties en réseaux afin d'accroître l'efficacité de leur utilisation aux niveaux national et régional. Il faudra également réduire les coûts de maintenance et d'exploitation en développant des services partagés. Les réseaux nationaux pour la recherche et l'éducation faciliteront la collaboration coordonnée par les institutions d'enseignement et de recherche dotées d'espaces d'innovation et de laboratoires vivants, ce qui renforcera à la fois l'ensemble des écosystèmes de

la recherche et de l'innovation ainsi que l'étendue et la qualité de la formation et du soutien mis à la disposition des entrepreneurs et d'autres innovateurs.

Les applications industrielles serviront à développer et à entretenir le matériel scientifique pour la bonne conduite des recherches scientifiques. Pour ce faire, il faudra établir des partenariats entre les scientifiques et les ingénieurs afin de trouver les solutions à la production du matériel scientifique, et des produits dérivés du génie inventif et de recherche. Le développement des infrastructures repose sur, une base de capital humain qui devra acquérir les compétences et aptitudes nécessaires pour planifier, organiser, diriger, coordonner et assurer au final que les systèmes et les ressources sont en place pour la mise en œuvre. Cela est évident lorsque l'on considère les résultats du renforcement des compétences des professionnels de l'ingénierie, de la science et de la technologie. Les gouvernements devront prendre les mesures nécessaires pour qu'un environnement favorable à l'innovation et à la recherche puisse exister.

3.2 Compétences techniques

L'exploitation idoine de tout le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation pour soutenir la croissance et le développement socioéconomiques durables, ainsi que l'amélioration de la compétitivité dans le processus mondial de recherche et d'innovation, exige que les États membres continuent à développer l'offre d'études supérieures universitaires de qualité, et notamment des programmes de doctorat. Pour atteindre cet objectif, les États membres doivent adopter une approche systématique et coordonnée en matière de développement du capital humain et de vulgarisation de la recherche dans la science, la technologie et l'innovation comme étant des possibilités de carrière tant au niveau de l'enseignement secondaire que l'enseignement supérieur et notamment dans l'EFTP.

empêchant la fuite des cerveaux, afin que les ressources dont le continent dispose en nombre limité ne soient pas transformées en investissements dans d'autres continents. Cela permettra d'assurer l'exploitation efficace des capacités intellectuelles du continent pour impulser le développement socio-économique de l'Afrique.

L'impact sera mesuré annuellement grâce aux indicateurs comparatifs de performance, à l'instar de l'augmentation du nombre d'Africains formés dans les STI, l'augmentation des résultats de la recherche et de l'innovation aux niveaux national et régional, l'augmentation en personnel qualifié pour soutenir l'expansion sur le continent des établissements d'enseignement supérieur qui se consacrent à la recherche intensive, les établissements d'EFTP et les centres de recherche (en particulier centres d'excellence

à partenariat multiple). La gestion des STI devrait être suffisamment pourvue de ressources financières et humaines, de meilleures conditions de travail et

pourvue en formation professionnelle. Ces mesures sont indispensables à l'amélioration des compétences techniques en matière de STI en Afrique.

3.3 Innovation et entrepreneuriat

Une approche pluridisciplinaire et multisectorielle de la collaboration ouverte en matière d'innovation et d'entrepreneuriat est essentielle pour réaliser l'économie du savoir et le développement socioéconomique durable partout en Afrique. Le développement des réseaux et la collaboration des domaines de l'enseignement et de la recherche, des acteurs du secteur privé et du secteur public (aux niveaux national et régional) faciliteront la co-crétion, l'adaptation et la commercialisation des résultats de recherche et d'innovation, tout en assurant que les programmes de recherche et d'innovation soient régulièrement revus afin de garantir un meilleur impact et l'arrimage aux objectifs politiques nationaux et régionaux en constante évolution.

Un tel engagement pour une coordination nationale et transfrontalière des acteurs de la recherche et de l'innovation permettra de renforcer la situation

socioéconomique du continent grâce à une appropriation locale et une plus large utilisation des résultats de la recherche et de l'acquisition de technologies. Les écosystèmes d'innovation aux niveaux local national et régional seront stimulés par les facteurs suivants : l'adoption d'une approche systématique pour le transfert de technologie et le partage des connaissances, la co-crétion, l'adaptation de nouveaux produits, services, processus, modèles d'activité et politiques, la commercialisation des résultats de la recherche et de l'innovation. Cela se traduira par de meilleurs services publics (l'innovation entrepreneuriale basée sur les données ouvertes par exemple), la création de nouveaux secteurs économiques, de plus grandes opportunités d'emploi dans l'économie formelle et la commercialisation des technologies d'importance régionale et dotées d'un potentiel mondial.

3.4 Environnement propice

Un environnement général propice aux STI doit être créé pour les États membres et les CER afin qu'ils réalisent les priorités identifiées dans la stratégie. La création de cet environnement implique la participation des États membres, des CER. En outre, l'Union africaine mettra à contribution les politiques factuelles et des programmes promouvant le développement des STI. Il faut à chaque État membre un cadre national cohérent pour les actions qui affectent directement la promotion des STI.

Les programmes nationaux sur les STI devraient être mis au point par les gouvernements en concertation avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche issus des niveaux suivants : national et régional, secteur public, secteur privé, ainsi que du secteur de l'enseignement et de la recherche, secteurs sociétaux,

secteur du développement international et des secteurs de financement. Par environnement propice on entend également la consolidation de la culture de recherche et d'innovation en matière de STI et le renforcement des systèmes juridiques et réglementaires. Cela permettra d'assurer leur adaptation à l'usage, de promouvoir l'innovation et la création de la propriété intellectuelle ainsi que d'encourager de manière active l'égalité des chances dans les carrières de recherche et d'innovation dans les STI.

Le statut des chercheurs doit être attractif. Il faut offrir aux chercheurs les meilleures conditions de travail et une meilleure qualité de vie. La société doit mettre en valeur la profession de la recherche. Ainsi cet environnement favorable attirera la diaspora.

Chapitre 4

Gouvernance et modalités de mise en œuvre



La réussite de la mise en œuvre de la politique des STI dépend essentiellement de la pertinence du cadre institutionnel choisi, des capacités et complémentarités des institutions concernées. La figure 6 présente un



dispositif général des différentes structures associées aux processus de la STISA. L'illustration suivante présente les parties prenantes/acteurs les plus importants.

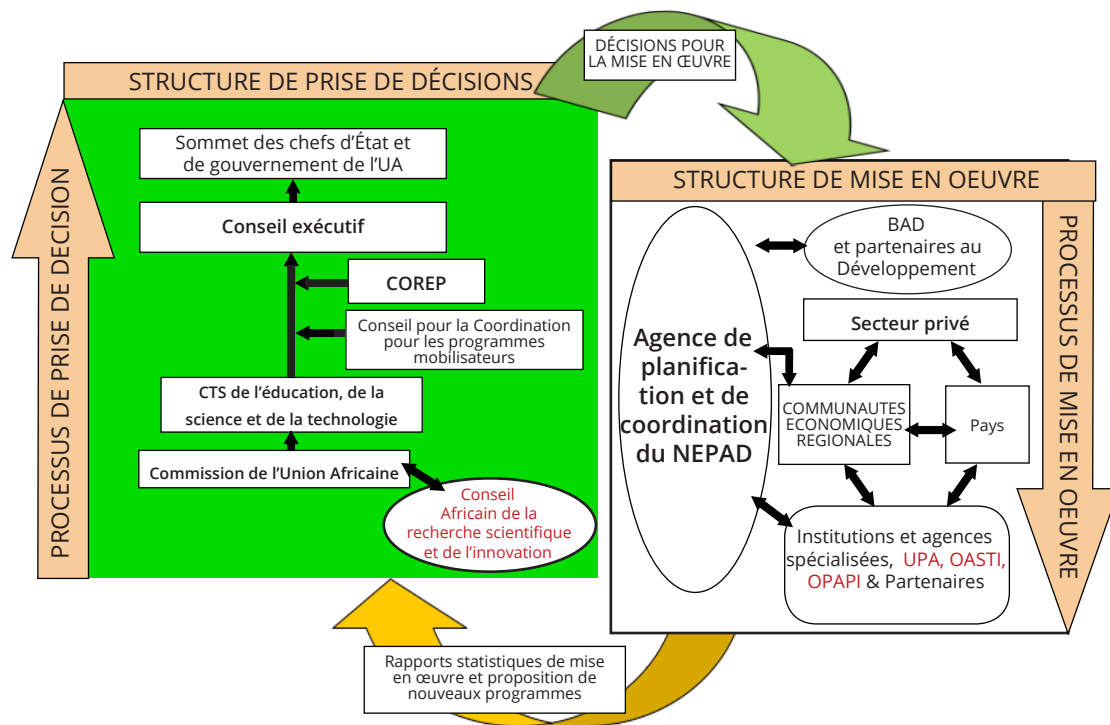


Fig.6 : Architecture institutionnelle pour la mise en œuvre de la STISA-2024

4.1 Institutions de prise de décisions

Les chefs d'État et de gouvernement: apporteront leur contribution à la Stratégie de la STISA-2024 à la suite de l'adoption de ses priorités. Ils en seront les défenseurs et vulgariseront l'intégration de la STISA-2024 dans les politiques, programmes et cadres de développement aux niveaux national, régional et continental. Pour renforcer la STISA-2024 et en être les champions au niveau continental, il importe qu'un Comité d'appui de haut niveau, d'au moins six chefs d'État et de gouvernement, soutenu par des célèbres scientifiques

et chercheurs d'Afrique et de la diaspora soit constitué pour servir d'ambassadeurs des STI. De temps à autre, le Comité d'appui pourrait inviter d'éminentes personnalités du secteur public, du secteur privé, du secteur de l'enseignement et de la recherche, du secteur du développement international et des secteurs financiers sur la base exclusive de leur expertise et de leur engagement (indépendamment du sexe et du pays d'origine) pour apporter leur contribution aux activités du Comité.

Conseil exécutif : *Tous les trois ans* le Conseil exécutif adoptera les domaines clés de la stratégie ainsi que les programmes phares et délibèrera sur ces programmes sur la base des rapports de suivi.

Conférence ministérielle pour la coordination et l'harmonisation des programmes de mobilisation: Il est nécessaire de créer au dessus de l'actuelle Conférence des ministres de l'Union africaine, un organe de coordination chargé d'examiner les secteurs clés et les programmes phares du continent afin de prendre en compte la demande de STI de tous les acteurs et faciliter l'harmonisation. Cet organe sera dirigé par le Président du CTS sur l'éducation, la science et la technologie. Cet organe sera constitué de tous les présidents (avec ou sans) les vices présidents de tous les autres CTS. Ce Conseil se servira de CARSI-STRC comme outil principal et pourrait se réunir tous les deux ou trois mois si cela s'avère nécessaire.

Comité technique spécialisé en charge de l'éducation, de la science et de la technologie (STC) : Le Comité technique spécialisé de l'Union africaine en charge de l'éducation, de la science et de la technologie servira de comité technique pour émettre des avis aux chefs d'État et de gouvernement sur la science, la technologie et l'innovation. Ce Comité est chargé de formuler les politiques, les priorités stratégiques et les approches cohérentes, de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour les STI. Le Comité technique spécialisé exercera la supervision politique et mobilisera

les ressources pour la mise en œuvre de la STISA-2024

Commission de l'Union Africaine : Entant que Secrétariat de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine se chargera d'assurer le leadership politique pour la mise en œuvre de la stratégie. Ses rôles spécifiques comporteront:

- (a) organiser des réunions du Comité technique spécialisé et veiller à ce que les résolutions de telles réunions soient transmises aux Sommets de l'UA ;
- (b) lancer des processus politiques visant à aborder les questions spécifiques à la science, à la technologie et à l'innovation ;
- (c) présider les délégations aux négociations et aux processus internationaux sur la science, la technologie et l'innovation ;
- (d) mettre en place un point focal pour la liaison avec les institutions des Nations Unies, ses conventions et ses organes scientifiques connexes sur les questions liées à la politique ;
- (e) mettre en place des plates-formes annuelles de partenariat ; et
- (f) créer divers régimes de plaidoyer pour la promotion de la science, de la technologie, de l'innovation et des TIC.

4.2 Institutions de mise en œuvre

États membres: Les États membres mobiliseront des fonds. L'exécution des diverses initiatives découlant de cette stratégie nécessitera la participation active et la contribution des secteurs public, privé, de l'éducation et de la recherche, de la société, des institutions du développement international et des parties prenantes du secteur financier.

Communautés économiques régionales: Les CER vont mobiliser les fonds et vont arrimer les plans régionaux

relatifs aux STI et aux TIC à cette stratégie STI en l'intégrant dans d'autres plans de développement sectoriel et en coordonnant la mise en œuvre de programmes au niveau régional. Elles veilleront également à la coordination avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD de la mise en œuvre de la stratégie des STI et soumettront l'exécution des rapports d'étape tous les deux ans à l'AMCOST.

Agence du NEPAD : L'Agence du NEPAD, par le biais de

sa plate-forme de la science, de la technologie et de l'innovation, finance la mise en œuvre technique de la stratégie et coordonne la mobilisation des ressources. Ses rôles spécifiques comprennent : (a) la mobilisation et l'expertise technique, notamment les réseaux régionaux et continentaux des centres d'excellence en vue de l'exécution des programmes et projets créés dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie ; (b) la mobilisation des ressources financières nécessaire à l'assistance technique pour l'exécution des programmes stratégiques ; (c) l'appui fourni au CARS-STRC dans la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales ainsi que les plans d'action ; (d) l'appui technique à la politique, aux processus et aux activités de la Commission de l'Union africaine.

Organes coiffés par la Commission de l'Union africaine

Conseil africain pour la recherche et l'innovation scientifique (CARSI) : Le CARSI sert de plateforme à l'élaboration de programmes viables aptes à relever les principaux défis de développement socio-économique auxquels fait face le continent. Il agit en tant qu'unité opérationnelle de la Conférence ministérielle pour la coordination des programmes phares et apporte son appui technique aux CER et aux États membres.

Le CARSI n'est pas un organe permanent. Il se réunit tous les six mois ou chaque année selon ses règlements. Le STRC, qui représente un bureau technique spécialisé sert de secrétariat au CARSI. Sur demande de la Commission de l'Union africaine (Département de HRST), CARSI-STRC peut créer des commissions d'experts pour délibérer sur le programme de mobilisation.

STRC : En tant que secrétariat du CARSI, le STRC se chargera de l'inventaire des institutions de recherche, des plans, des programmes et d'autres activités de l'Union africaine et présentera une cartographie pour informer et créer une politique d'harmonisation. Le CARSI soumettra un rapport initial par la Commission de l'Union africaine (HRST) à la Conférence ministérielle en vue de la coordination et de l'harmonisation des

programmes de mobilisation.

Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation : L'AOSTI est un bureau technique spécialisé de l'Union africaine qui sert de référentiel continental des statistiques sur les STI, de source d'analyse de politiques et de renforcement de capacités des États membres. Il assure la liaison avec les CER et les États membres dans l'application des critères des programmes de STI.

Université panafricaine : C'est l'organe de la Commission de l'Union africaine pour la formation supérieure d'étudiants diplômés et la recherche post-universitaire. Ses cinq instituts (chacun appuiera au moins dix centres) ont été créés pour répondre à la demande en matière de STI sur le continent. Ses programmes de recherche viseront systématiquement à traiter les priorités principales qui ont été identifiées par la STISA-2024.

Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) : L'OPAPI est en passe d'être installée pour la mise en œuvre de la politique de l'Union africaine en matière de propriété intellectuelle. Elle veillera à la diffusion des informations sur les brevets, fournira de l'appui technique et financier à l'invention et à l'innovation et assurera la promotion de la protection et de l'exploitation des résultats de recherche.

Organes d'appui

Banque africaine de développement (BAD) : La BAD entreprend des programmes spécifiques sur les STI et, à l'instar d'autres partenaires, la synergie et la complémentarité seront mieux assurées lorsque les programmes de la BAD s'inspireront de la stratégie continentale et y seront arrimés.

Partenaires au développement : De même, les institutions internationales, continentales et nationales des partenaires au développement, notamment la société civile et les médias soutiendront l'exécution

de la stratégie des STI à tous les niveaux en apportant une assistance technique et financière, et en alignant leurs programmes aux objectifs de cette stratégie. Ils joueront également un rôle important de multiplicateur dans la vulgarisation de l'importance de la recherche et de l'innovation pour le développement de l'Afrique.

Institutions régionales et internationales de recherche:

Les institutions de recherche dotées de mandat régional ou international devront aligner leurs priorités à la stratégie. On peut citer de manière non exhaustive les institutions suivantes : FARA, CAMES, AAS, AAU, OAPI,

ARIPO etc. Elles fourniront l'appui technique à la mise en œuvre de la stratégie.

Secteur privé : Le secteur privé collaborera étroitement avec les agences publiques, les agences d'éducation et de la recherche ainsi qu'avec les agences de développement nationales et internationales. Le but visé est de faciliter le transfert de technologie, collaborer dans la commercialisation et l'exploitation de la recherche et de l'innovation, appuyer le renforcement des capacités nécessaires et les compétences techniques requises pour réaliser les objectifs de la stratégie.



4.3 Mécanismes de mise en œuvre

La stratégie sera exécutée aux niveaux continental, régional et national. À chaque niveau, les programmes seront élaborés conjointement, validés, exécutés, communiqués et évalués. Les États membres assureront le leadership en vue d'assurer la participation active et la contribution d'une masse critique des secteurs public, privé, de l'éducation et de la recherche, de la société, du développement international et des parties prenantes du secteur financier appropriés afin d'élaborer collégialement et exécuter les divers programmes de mobilisation ainsi que les initiatives découlant de la STISA-2024 (Tableau 2). Les CER et les États membres de l'Union africaine coordonneront également leurs actions avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD pendant la mise en œuvre de la stratégie en matière de STI et soumettront des rapports annuels sur l'état de mise en œuvre au CTS sur l'éducation, la science et la technologie.

4.4 Coopération internationale

Compte tenu de l'importance de la coopération dans le repositionnement des STI en Afrique, un certain nombre de partenariats existants entre l'Afrique et d'autres continents ou pays sont gérés au sein de la Commission de l'Union africaine. La coopération bilatérale et multilatérale en matière de STI (notamment les TIC) entre les pays africains et d'autres pays non africains est en hausse. La STISA-2024 encouragera la coopération nord-sud et sud-sud mutuellement bénéfique pour la réalisation de ses ambitieux objectifs. Pour s'assurer que de telles coopérations sont ancrées autour des priorités africaines comme indiqué dans cette stratégie. Il faudrait des efforts concertés de tous les acteurs (surtout les chercheurs et les scientifiques, les États membres, les CER et la Commission de l'Union africaine, etc.).

La STISA-2024 s'attèlera à prendre appui sur cette base pour renforcer et entretenir les partenariats efficaces qui complètent les infrastructures existantes de recherche

Les institutions internationales et continentales partenaires au développement (ex : BAD et CEA) collaboreront avec d'autres acteurs, notamment la société civile et les médias pour soutenir la mise en œuvre de la STISA-2024 en fournissant une assistance technique et financière et en harmonisant leurs programmes actuels et futurs. Elles joueront également un important rôle multiplicateur dans la vulgarisation de l'importance de l'innovation et de la recherche dans le développement de l'Afrique.

Le secteur privé collaborera étroitement avec les agences publiques, sociétales, d'éducation et de recherche, ainsi que les agences nationales et internationales de développement pour appuyer le renforcement des capacités et des compétences techniques nécessaires aux États membres, aux CER et à d'autres organisations continentales pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

en Afrique. Elle s'efforcera de réaliser l'excellence scientifique, la compétitivité améliorée et l'innovation par la coopération entre les chercheurs, principalement la diaspora africaine et les autres parties prenantes internationales qui travaillent dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Elle examinera également les structures mutuellement bénéfiques qui permettent d'intégrer des appels à projets de recherche et d'innovation dans les programmes internationaux de financement de la recherche tels que Horizon 2020, programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne, qui ne sont pas seulement ouverts à la participation des Africains, mais abordent spécifiquement l'agenda africain de recherche.

La coopération bilatérale et multilatérale intra africaine et internationale sera redynamisée aux fins de garantir une puissante composante des STI assortie d'un instrument financier mutuellement convenu et des

indicateurs de performance. A travers ces partenariats efficaces, les parties prenantes seront en mesure de mobiliser et financer conjointement les projets bilatéraux et multilatéraux découlant de la stratégie. La
participation de l'Afrique aux programmes de recherche et d'innovation internationaux sera suivie de près et les indicateurs de performance importants feront l'objet de rapports périodiques.

Institutions		Priorité	Domaine clé	Programme de mobilisation et de collaboration	Programme régional ou national	Mise en œuvre
Conférence des chefs d'État		Adoption				
Conseil exécutif			Adoption			
Ministres	Autres Conférences ministérielles sectorielles		Harmonisation et consolidation			
	AMCOST			Coordination		
Commission de l'Union africaine			Mise en oeuvre de la supervision			
	CARSI			Développement des programmes		
	AOSTI				Contrôle de la mise en œuvre	
	Autres organes PAU, PAIPO STRC					Mise en œuvre
Agence de planification et de coordination du NEPAD			Appui technique à la mise en œuvre et mobilisation des ressources			
CER					Adoption et contrôle	Mise en œuvre
États membres	Organes étatiques				Financement	Mise en œuvre
	Secteur privé					Mise en œuvre
Secteur privé international						Mise en œuvre
BAD et autres organismes de financement				Financement		
Partenaires au développement				Conseil, financement, mise en œuvre		

Tableau 1 : Architecture institutionnelle pour la mise en œuvre de la STISA 2024

Chapitre 5

Mécanismes de financement



La STISA-2024 offre au continent une opportunité lui permettant de passer rapidement à une économie basée sur la connaissance et impulsée par l'innovation. Le succès de la STISA-2024 dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels l'augmentation des budgets de recherche et de développement aux



niveaux national, régional et continental. Chaque État membre devrait prendre des mesures concrètes pour allouer au moins 1 % de son PIB à la recherche et au développement, afin de garantir que l'Afrique maximise son appropriation et sa responsabilité pour sa propre voie de développement. La mise en œuvre

effective de la STISA-2024 aux niveaux régional et continental nécessite une stratégie de mobilisation des sources locales alternatives de financement afin d'accélérer la mise en œuvre et réduire la dépendance excessive aux ressources externes.

5.1 Financement national et régional

Certains États membres de l'Union africaine ont fait preuve de leadership en créant des fonds nationaux pour la recherche, l'innovation, ainsi que dans certains cas, l'entrepreneuriat. Un certain nombre d'États membres ont également lancé des appels à proposition bilatéraux sur les STI afin de promouvoir la collaboration pour la recherche. Il est essentiel que tous les États membres privilégient de manière adéquate les investissements dans la recherche et l'innovation relatives aux STI ainsi que l'entrepreneuriat.

Au niveau national, les États membres sont invités à rationaliser le financement pour les STI et l'entrepreneuriat dans leurs stratégies nationales de développement et adapter les politiques existantes

sur les STI afin de soutenir la mise en œuvre de la STISA-2024.

Au niveau régional, les CER mettront sur pied des fonds régionaux servant à financer les centres d'excellence régionaux actuels ou nouveaux qui répondent aux domaines prioritaires de la STISA-2024, ainsi que la collaboration transfrontalière en matière de recherche et d'innovation mise en place pour répondre aux défis communs. Ces fonds permettront d'exécuter les initiatives régionales, de renforcer l'impact des initiatives nationales des États membres des CER et de veiller de manière générale au développement durable.

5.2 Fonds africain pour la science, la technologie et l'innovation (ASTIF)

La STISA-2024 recommande que les ressources internes soient mobilisées pour la recherche et l'innovation relatives aux STI. L'appui financier et technique externe contribue à renforcer la base de financement interne, soutenant ainsi le développement durable. Par ailleurs, il est urgent de constituer un Fonds africain pour la science, la technologie et l'innovation (ASTIF) comme instrument financier panafricain. L'approvisionnement

et le bon fonctionnement du

Fonds proposé dépend de la mobilisation des ressources financières adéquates des secteurs public et privé ainsi que des communautés de financement tant en Afrique qu'à l'étranger. En outre, il faudrait mobiliser d'autres sources alternatives de financement.

Illustration du potentiel de financement des STI en Afrique

L'Afrique possède les moyens pour financer les programmes de développement des STI jusqu'à atteindre un taux de 1 % du PIB. Les statistiques de 2013 des cinq pays qui ont enregistré les dépenses les plus élevées pour les STI illustrent le potentiel de financement de l'Afrique comme suit :

- Budget national : Objectif de 1 % du PIB
- Partenariat et coopération
- Financement des programmes de recherche dans le cadre de projets de développement crédible et viable

Pays	PIB	1 % du PIB
	(\$ EU)	
Algérie	209 000 000 000	2 090 000 000
Angola	123 000 000 000	1 230 000 000
Egypte	246 000 000 000	2 460 000 000
Nigeria	520 000 000 000	5 200 000 000
South	335 000 000 000	3 350 000 000
Total (5 pays)	1 433 000 000 000	14 330 000 000
Toute l'Afrique	2 309 000 000 000	23 090 000 000

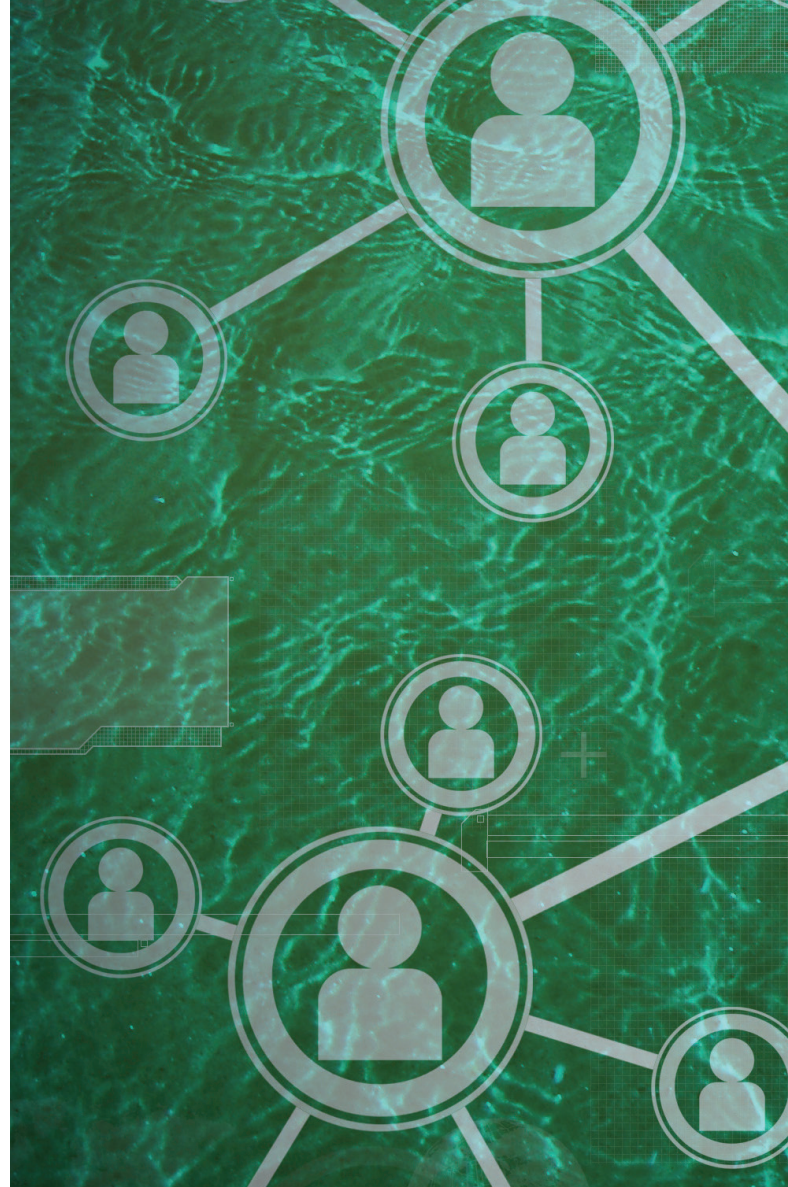
Source : Annuaire statistique pour l'Afrique (African Statistical Yearbook) – BAD-UA-CEA (AfDB-AU-ECA)

- s'agissant du potentiel africain de financement de la STI, il est important d'évaluer les investissements perdus à travers la fuite des cerveaux

Chapitre 6

Communication et publicité

La communication et la sensibilisation sur les STI sont importantes pour d'une part recueillir l'adhésion politique nécessaire au niveau de l'État et d'autre part sensibiliser un plus large public au niveau de la base, et obtenir l'appui de toutes les parties prenantes clés. L'appréciation que le public fera des STI déterminera la réussite de la mise en œuvre des politiques et





programmes aux niveaux national, régional et continental. Les principales parties prenantes (secteurs public, privé, de l'enseignement et de la recherche, la société civile et les partenaires internationaux pour le développement) doivent être informées des programmes pertinents. Les avantages pratiques et tangibles des STI doivent être communiqués en langage

simple et facilement compréhensible sous forme d'études de cas concrets et représentatifs pour gagner la confiance du public. Un plan de communication global est prévu dans la STISA-2024 et comportera, entre autres, les points suivants :

6.1 Vulgarisation de la stratégie

La STISA-2024 sera diffusée dans les structures de l'Union africaine, ainsi que chez les parties prenantes nationales, régionales et internationales qui travaillent dans la recherche et l'innovation. Les États membres de l'Union africaine et les CER doivent coopérer pour élaborer des plans appropriés mutuellement bénéfiques aux niveaux national et régional. Il s'agit de plans portant sur les activités de communication et de vulgarisation des STI. Le plan de communication et de vulgarisation de la STISA-2024 devrait encourager le dialogue en langue locale. L'un des aspects clé de la communication et de la sensibilisation consiste à rendre régulièrement compte de l'état d'avancement et de mettre en valeur les réalisations locales, nationales et régionales au moyen des études de cas qui bénéficient d'une portée transnationale et d'une incidence potentielle.

Les programmes de communication et de sensibilisation sur les STI de la Commission de l'Union africaine, du NEPAD et des États membres devraient se servir d'une des approches diversifiée. En Afrique, en général, la société n'accorde pas d'importance à la recherche et l'innovation relatives aux STI. Très souvent, dans la plupart des États membres, le public n'apprécie pas de manière adéquate l'impact positif des développements scientifiques et technologiques sur la qualité de leurs vies. Il y a lieu de désigner des ambassades crédibles de haut niveau pour les STI et des leaders de la recherche et de l'innovation pouvant s'adresser à différents publics et secteurs, élaborer des programmes de renforcement des capacités relatives aux STI dans les médias. Cette démarche servira à accroître l'appréciation que le public des STI et son important rôle dans le développement socioéconomique durable. Il est surtout, essentiel de nouer le dialogue avec les communautés de jeunes pour les aider à développer des entreprises tirant parti des STI grâce aux innovations suivantes :

- formation pour l'acquisition de compétences ;
- création de liens avec les acteurs de l'enseignement et de la recherche concernés
- encadrement assuré par des parties prenantes du secteur privé et d'autres mécanismes de soutien structurés.

L'utilisation des connaissances scientifiques (les connaissances locales particulièrement) est cruciale, ce dans le but de réaliser les objectifs d'un développement impulsé par l'innovation en Afrique. Les messages simples, directs et pertinents permettront aux ambassadeurs des STI, aux défenseurs de la recherche et de l'innovation, aux médias et aux communautés de jeunes de mener des activités de sensibilisation efficaces sur les STI. Les défenseurs de la recherche et de l'innovation relatives aux STI devraient être bien imprégnés de la question et posséder les aptitudes en communication nécessaires à la transmission de messages cohérents qui abordent clairement les intérêts, les préoccupations et l'expérience antérieure des communautés cibles. Une diffusion efficace repose sur les piliers tels que : les faits marquant, les informations et moyens de communication adéquats et ciblés, et l'usage des langues locales. La stratégie de communication de la STISA 2014 devra formuler des programmes de formation sur la communication visant à renforcer les capacités des défenseurs des STI, du grand public, des responsables politiques et des décideurs. L'accès à l'information taillée sur mesure et ciblée contribuera à stimuler la demande d'utilisation de la recherche et de l'innovation relatives aux STI dans différents secteurs socioéconomiques en Afrique

6.2 Utilisation des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques doivent s'appuyer sur les épaules des géants qui nous ont précédés. La création d'un écosystème de l'innovation qui soit en bonne santé, dynamique et durable nécessite une communication claire et le partage des connaissances entre tous les acteurs de l'innovation. Ceci permet de réduire le double emploi, d'accroître l'excellence en recherche et en innovation et de bien utiliser les connaissances scientifiques et technologiques pour relever les défis sociétaux grâce à des produits, services, processus, modèles entrepreneurial et politiques. La communauté africaine travaillant dans les STI doit également tirer parti du volume inestimable des connaissances locales qui sont souvent transmises oralement d'une génération à l'autre.

6.3 Prix et reconnaissance

La science, la technologie et l'innovation sont en tête de liste de l'agenda politique de développement et de coopération de l'Afrique. En janvier 2007, les chefs d'État et de gouvernement ont « décrété 2007 comme année du lancement de l'institution des secteurs et des champions de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique ». En réponse à ce dynamisme politique et à l'engagement politique, la STISA-2024 souligne la nécessité pour les États membres, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes clés de contribuer à rehausser le profil du secteur de la science et de la technologie et de renforcer la culture scientifique au niveau des citoyens africains.

Chapitre 7

Suivi et évaluation



L'absence d'un système de suivi et d'évaluation au lancement du Plan d'action consolidé n'a pas permis d'en démontrer les réalisations et de présenter la contribution des STI à relever les défis de l'Afrique. Peu d'attention a été portée sur la façon dont les efforts de recherche contribuent à satisfaire les besoins en agriculture, en sécurité alimentaire et en nutrition, en



infrastructure, en santé, en renforcement des capacités humaines et en réduction de la pauvreté.

La STISA est une intervention stratégique du secteur africain des STI en appui à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle a adopté une approche intersectorielle et pluridisciplinaire qui vise à renforcer l'utilisation

des STI pour aborder les défis socioéconomiques. Une importante caractéristique de la STISA-2024 est qu'elle a, au départ, intégré les mécanismes de suivi et d'évaluation qui permettent l'évaluation permanente de la performance à mesure que les programmes et les projets sont vulgarisés par les parties prenantes.

Le système de suivi et d'évaluation:

- facilite l'apprentissage, la transparence et l'obligation de rendre compte ;
- oriente la conception, la mise en œuvre et l'examen des politiques et programmes ;
- assure la mise en place d'indicateurs appropriés pour les STI dans tous les secteurs de développement ;
- améliore les processus d'intégration des STI dans tous les secteurs de développement ;
- veille à la communication effective et renforce la confiance au sein des parties prenantes ;
- renforce la génération, la gestion et la traduction des connaissances, et
- appuie la mise en œuvre et la coordination des programmes de STI.

7.1 Plan de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation

Le plan de suivi et d'évaluation comporte un Cadre conceptuel qui souligne le problème, les principaux moteurs de performance au regard de l'effectivité et de l'efficacité; et un cadre logique qui établit le lien entre les buts, les objectifs et les actions. Il est prévu que des liens soient établis avec le processus continental d'harmonisation des statistiques en Afrique.

Les mesures suivantes seront prises pour exécuter le plan de contrôle et d'évaluation:

1. Définition des indicateurs de performance - En consultation avec les parties prenantes nationales, régionales et continentales, l'Agence du NEPAD, l'AOSTI et le CARSII définiront, dans le cadre de la planification du contrôle et de l'évaluation, une série d'objectifs consentis et des indicateurs de performance (2014-2015).

2. Suivi de la performance - L'Agence du NEPAD et l'AOSTI contrôleront un minimum d'ensemble d'indicateurs de performance au niveau continental pour mesurer la réalisation des priorités fixées dans la stratégie de la STI (pour la période 2014-2017). Chaque État membre, ainsi que le programme régional de la STI inséreront un système de contrôle et d'évaluation normalisé permettant la comparabilité de la Stratégie pour la période 2014-2016. La nécessité de comparabilité ne devrait pas exclure l'identification des cibles et des indicateurs nationaux et régionaux spécifiques au contexte.

3. Apprentissage intégré - Les leçons apprises, les bonnes pratiques et les indices imprévus seront systématiquement documentées par les institutions responsables aux niveaux national et régional pour permettre le partage des connaissances et éclairer évaluations semestrielles de la stratégie pour la période 2014-2018. Sur la base des enseignements dégagés, des débats impliquant plusieurs parties prenantes seront organisés en vue d'un feedback positif dans la planification aux niveaux national, régional et continental (2016-2024).

7.2 Rapports sur les cibles et les indicateurs de performance

Les États membres et les CER mettront en place un mécanisme actualisé et harmonisé permettant à la Commission de l'Union africaine (AOSTI) et à l'Agence du NEPAD de recueillir les données de performance tous les ans, d'analyser les données, de faire la synthèse des rapports, d'examiner l'état d'avancement et de communiquer les résultats aux différentes parties prenantes concernées.

7.3 Facteurs de risques

Le succès de la mise en œuvre de cette stratégie dépend, dans une large mesure, de l'engagement et de l'appui des États membres et des CER. Le degré de sensibilisation des principales parties prenantes (notamment les médias et le grand public) sur la stratégie de l'UA pour les STI peut ne pas suffire à obtenir l'adhésion nécessaire. Ce risque devra être atténué par la Commission de l'Union africaine et le NEPAD qui défendent activement et encouragent la stratégie et soutiennent les campagnes de sensibilisation nationales et régionales menées par les CER et les États membres. Un plan de plaidoyer définissant les messages ciblés à l'endroit des différentes parties prenantes devrait être élaboré. Actuellement, la contribution et l'impact des STI et des TIC au développement de l'Afrique ne sont pas convenablement évalués, reconnus et privilégiés dans la formulation des politiques. Ce risque devrait être amoindri par l'intégration des STI et des TIC dans tous les cadres de développement de l'Union africaine. Cette solution devrait être communiquée aux initiatives nationales et régionales. Enfin, sur la

base des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé, une approche fondée sur des preuves tangibles doit être mise en œuvre, en instaurant des paramètres de référence et des indicateurs comparatifs de performance aux niveaux national et régional.

7.4 Facteurs de succès

La stratégie dépend de l'engagement actif de 54 États membres, de toutes les communautés économiques régionales et de plusieurs agences internationales, ce qui réduit le risque d'échec. Elle va mettre sur pied une forte volonté politique et instaurera la confiance en la capacité intellectuelle des fils et filles de notre continent. Le mécanisme de mise en œuvre proposé repose sur l'expérience acquise au cours des sept dernières années du Plan d'action consolidé qui comporte les leçons apprises, les meilleures pratiques, les échecs et les succès.

Notes

SUR LES AILES DE L'INNOVATION



Commission de l'Union Africaine
B.P. 3243
Rue Roosevelt, W21 K19
Addis-Abeba – Ethiopie
Tél. +251 11 551 7700
www.au.int